



## SOMMAIRE DU RÉGIME DE GARANTIES FLEXIBLE RÉGIME DE SOINS MÉDICAUX



RÉGIME FLEXIBLE DU GROUPE IRVING : HÔPITAL, VOYAGES, SOINS MÉDICAUX (AUTRES QUE MÉDICAMENTS) ET ÉTATS CRITIQUES	Module A	Module B	Module C
COUVERTURE DU RÉGIME (% DES DÉPENSES ADMISSIBLES)	65 % (soins médicaux sans méd.) 100 % (voyages, états critiques)	80 % (soins médicaux sans méd., hôp.) 100 % (voyages et états critiques)	100 % (tous les avantages)
FRANCHISE DU PARTICIPANT	100 \$ célibataire / 200 \$ famille (soins médicaux sans médicaments)	50 \$ célibataire / 100 \$ famille (soins médicaux sans médicaments)	Aucune
MAXIMUM DÉBOURSABLE PAR LE PARTICIPANT	200 \$ célibataire / 400 \$ famille (soins médicaux sans médicaments)	Aucun	Aucun
<b>HÔPITAL</b>			
Salle commune	Au Canada – Couvert (régime prov.)	Au Canada – Couvert (régime prov.)	Au Canada - Couvert (régime prov.)
Chambre à deux lits, préférentielle ou individuelle (hôpital)	Non couvert	Couvert	Couvert
Chambre privée	Non couvert	Couvert	Couvert
<b>VOYAGES</b>	<b>L'assurance voyage prend lorsque l'employé atteint 75 ans.</b>		
Urgences	100 % des dépenses admissibles (assist. can) Max. 2 millions / incident	100 % des dépenses admissibles (assist. can) Max. 2 millions / incident	100 % des dépenses admissibles (assist can) Max 2 millions/incident
Consultation – extérieur du Canada	Max. admiss., 500 000 \$ à vie/pers.	Max. admiss., 500 000 \$ à vie/pers.	Max. admiss., 500 000 \$ à vie/pers.
<b>SOINS MÉDICAUX – AUTRES QUE MÉDICAMENTS</b>			
Services de médecins	Au CA (extérieur de la province)	Au CA (extérieur de la province)	Au CA (extérieur de la province)
Ambulance	Au CA, max. admiss. 1000\$/ an <sup>2</sup>	Au CA, max. admiss. 1000 \$/an <sup>2</sup>	Au CA, max. admiss. 1000 \$/an <sup>2</sup>
Ambulancier	Au CA, max. admiss. 500 \$/an <sup>2</sup>	Au CA, max. admiss. 500 \$/an <sup>2</sup>	Au CA, max. admiss. 500 \$/an <sup>2</sup>
Infirmière particulière (soins ciblés)	Max. admissible 10 000 \$/an <sup>2</sup>	Max. admissible 10 000 \$/an <sup>2</sup>	Max. admissible 10 000 \$/an <sup>2</sup>
Soins dentaires (accident)	Couvert	Couvert	Couvert
Diagnostics et radiographies	Au Canada	Au Canada	Au Canada
Oxygène	Au Canada	Au Canada	Au Canada
Fournitures pour stomisés	Couvert	Couvert	Couvert
Matériel de trachéotomie	Couvert	Couvert	Couvert
Vêtement de compression pour brûlures	Couvert	Couvert	Couvert
Fournitures et équipement médicaux	Couvert	Couvert	Couvert
<b>AUTRES PRATICIENS :</b>	Max. admissible 500 \$/an <sup>2</sup>	Max. admiss. 500 \$/prat.; 1500\$/an <sup>2</sup>	Max. admiss. 500 \$/prat.1500\$/an <sup>2</sup>
<b>-ORTHOPHONISTE</b>	Couvert	Couvert	Couvert
<b>-PSYCHOLOGUE CLINIQUE</b>	Couvert	Couvert	Couvert
<b>-PHYSIO/ATHLETIQUE THÉRAPEUTE (avantage géré)</b>	Non Couvert	Couvert	Couvert
<b>-ACUPONCTEUR</b>	Non couvert	Couvert	Couvert
<b>-CHIROPRACTICIEN (avantage géré)</b>	Non couvert	Couvert	Couvert
<b>-MASSOTHÉRAPEUTE (avantage géré)</b>	Non couvert	Couvert	Couvert
<b>-NATUROPATHE</b>	Non couvert	Couvert	Couvert
<b>-HOMÉOPATHE</b>	Non couvert	Couvert	Couvert
<b>-OSTÉOPRATICIEN</b>	Non couvert	Couvert	Couvert
<b>-PODOLOGUE</b>	Non couvert	Couvert	Couvert
Fournitures pour diabétiques	Couvert	Couvert	Couvert
Équipement pour diabétiques	Max. admiss. 5000 \$/an <sup>2</sup> sur 5 ans	Max. admiss. 5000 \$ /an <sup>2</sup> sur 5 ans	Max. admiss. 5000 \$ /an <sup>2</sup> sur 5 ans
Supports orthophoniques	Max. admiss. 500 \$ à vie	Max. admiss. 500 \$ à vie	Max. admiss. 500 \$ à vie
Prothèses	Couvert	Couvert	Couvert
Réparation de prothèses	Max. admiss. 300 \$/an <sup>2</sup>	Max. admiss. 300 \$/an <sup>2</sup>	Max. admiss. 300 \$/an <sup>2</sup>
Location d'équipement	Couvert	Couvert	Couvert
Matériel orthopédique	Non couvert	Chaussures/appareils, max. 200\$/an <sup>2</sup>	Chaussures/appareils, max. 200\$/an <sup>2</sup>
	Non couvert	Enfant à charge & 21 ans, max. admiss. 300\$/an <sup>2</sup>	Enfant à charge & 21 ans, max. admiss. 300\$/an <sup>2</sup>
Renfort pour pieds plats	Non couvert	<b>INCLUS DANS LE MATÉRIEL ORTHOPÉDIQUE</b>	<b>INCLUS DANS LE MATÉRIEL ORTHOPÉDIQUE</b>
Appareils auditifs	Enf. à ch., max. 600 \$/oreille sur 3 ans	Enf. à ch., max. 600 \$/oreille sur 3 ans	Enf. à ch., max. 600 \$/oreille sur 3 ans
	Adultes - +21 ans, max. 600 \$ sur 3 ans	Adultes - +21 ans, max. 600 \$ sur 3 ans	Adultes - +21 ans, max. 600 \$ sur 3 ans
Appareils NSTC (TENS)	Non couvert	Couvert	Couvert
<b>SOINS DE LA VUE</b>			
Type de couverture	Non couvert	Couvert (Action santé)	Couvert (Action santé)
Verres correcteurs		Frais du guide (100 %)	Frais du guide (100 %)
Adultes		Aux 4 ans (sauf en cas de changement de 0,5 dioptre)	Aux 4 ans (sauf en cas de changement de 0,5 dioptre)
Enfants		Aux 2 ans (sauf en cas de changement de 0,5 dioptre)	Aux 2 ans (sauf en cas de changement de 0,5 dioptre)
Montures et réfraction oculaire (examens)		Max. admissible 200 \$	Max. admissible 200 \$
<b>ASSURANCE POUR ÉTATS CRITIQUES</b>	<b>La couverture prend fin lorsque l'employé atteint 65 ans</b>		
Couverture (La couverture cesse le plus tôt de la retraite, cessation d'emploi ou de l'âge de 65 ans)	Employé 20 000 \$ Conjoint 4 000 \$ Enfant 2 000 \$	Employé 20 000 \$ Conjoint 4 000 \$ Enfant 2 000 \$	Employé 20 000 \$ Conjoint 4 000 \$ Enfant 2 000 \$

<sup>2</sup>Par an (/an) ou par année signifie par année civile

# SOMMAIRE DU RÉGIME DE GARANTIES FLEXIBLE

## PROGRAMME DE MÉDICAMENTS

RÉGIME FLEXIBLE DU GROUPE IRVING : ASSURANCE-MÉDICAMENTS	Module A	Module B	Module C
QUOTE-PART DU PARTICIPANT	Frais d'ordonnance plus marge sur coût d'achat. Pas de maximum par médicament.	Frais d'ordonnance plus marge sur coût d'achat. Maximum de 15 \$ par médicament.	Frais d'ordonnance plus marge sur coût d'achat. Maximum de 15 \$ par médicament.
MAXIMUM DÉBOURSABLE PAR LE PARTICIPANT	Maximums annuels : 350 \$ célibataire, 700 \$ famille.	Aucun	Aucun
LISTE DES MÉDICAMENTS	Médicaments nécessaires à action immédiate et d'entretien (liste SA)	Même que module A, mais inclurait certaines catégories «mode de vie» qui sont couvertes (p. ex. : contraceptifs oraux, fertilité, traitements PE, médicaments antiviraux, etc. liste MA)	Même que module B, mais la liste comprend certaines prescriptions contre la toux et le rhume, et les antihistaminiques prescrits (liste CM)
ACCÈS AUX MÉDICAMENTS	Modèle Action santé, de nombreux médicaments disponibles sur autorisation spéciale*	Modèle Action santé, de nombreux médicaments disponibles sur autorisation spéciale*	Modèle traditionnel – aucune autorisation spéciale nécessaire. (certaines exceptions *)

\* Certains médicaments admissibles nécessitent une autorisation préalable ou une autorisation sur une base régulière de la part de Croix Bleue Medavie afin d'être admissibles à un remboursement. Les critères à respecter afin d'obtenir une autorisation spéciale sont établis par Croix Bleue Medavie et peuvent inclure la participation de l'assuré à un programme de soutien aux patients.

## PROGRAMME DE SOINS DENTAIRES

RÉGIME FLEXIBLE DU GROUPE IRVING : PROGRAMME DE SOINS DENTAIRES	Module A	Module B	Module C
TYPE DE COUVERTURE	Action santé	Action santé	Action santé
<i>Guide des tarifs</i>	Généralistes et spécialistes	Généralistes et spécialistes	Généralistes et spécialistes
<i>Procédures</i> <i>Part payée par le régime (pourcentage des dépenses admissibles)</i>	Non couvert	Couverture princ. et préventive 80 %	Couverture base et préventive 100 %
Examen complet Examens de rappel		Un tous les 5 ans Moins de 19 ans, 2 rappels/an <sup>2</sup> Plus de 19 ans, 1 rappel/an <sup>2</sup>	Un tous les 5 ans Moins de 19 ans, 2 rappels/an <sup>2</sup> Plus de 19 ans, 1 rappel/an <sup>2</sup>
Examens d'urgence Radiographies : Péricoronaire et/ou périapicale Série complète et Panorex Traitements au fluorure		Un par année <sup>2</sup>  Jusqu'à 4 par année <sup>2</sup> Couverts sous Soins majeurs Moins de 19 ans, 1 par année <sup>2</sup>	Un par année <sup>2</sup>  Jusqu'à 4 par année <sup>2</sup> Couverts sous Soins majeurs Moins de 19 ans, 1 par année <sup>2</sup>
Scellement de pertuis et fissures Plombages Extraction/éruption complétée Polissage : 1 unité = 15 min Détartrage : (nettoyage) 1 unité = 15 min		19 ans, prémolaires et molaires Couvert Couvert 19 ans, 1 unité par année <sup>2</sup> 19 ans, 2 unités par année <sup>2</sup> 19 ans, 3 unités par année <sup>2</sup> 19 ans, 4 unités par année <sup>2</sup>	19 ans, prémolaires et molaires Couvert Couvert 19 ans, 1 unité par année <sup>2</sup> 19 ans, 2 unités par année <sup>2</sup> 19 ans, 3 unités par année <sup>2</sup> 19 ans, 4 unités par année <sup>2</sup>
<i>Procédures</i> <i>Part payée par le régime</i> <i>Maximum par personne</i>	Services périodontiques 70 % Remboursement max. 2405 \$ par 5 ans	Services périodontiques 70 % Remboursement max. 2405 \$ par 5 ans	Services périodontiques 70 % Remboursement max. 2405 \$ par 5 ans
Inclut : détartrage additionnel	8 unités par année <sup>2</sup>	8 unités par année <sup>2</sup>	8 unités par année <sup>2</sup>
<i>Procédures</i> <i>Part payée par le régime</i> <i>Maximum par personne</i>	Traitements restaurateurs majeurs – 70 % Remboursement max. 1500 \$ par année <sup>2</sup>	Traitements restaurateurs majeurs – 70 % Remboursement max. 1500 \$ par année <sup>2</sup>	Traitements restaurateurs majeurs – 70 % Remboursement max. 1500 \$ par année <sup>2</sup>
Chirurgien stomatologiste Chirurgie maj. (dents incluses) Endodontiste Traitement radiculaire Prothésodontiste Réparations mineures Prothèses dentaires *Ponts et couronnes *Revêtements et incrustations	Couvert Couvert Couvert Couvert Couvert Couvert Couvert *Autorisation spéciale *Autorisation spéciale	Couvert Couvert Couvert Couvert Couvert Couvert Couvert *Autorisation spéciale *Autorisation spéciale	Couvert Couvert Couvert Couvert Couvert Couvert Couvert *Autorisation spéciale *Autorisation spéciale
<i>Procédures</i> <i>Part payée par le régime</i> <i>Maximum par personne</i>	Orthodontie – broches 50 % Remboursement max. 2000 \$ à vie	Orthodontie – broches 50 % Remboursement max. 2000 \$ à vie	Orthodontie – broches 50 % Remboursement max. 2000 \$ à vie

Ce guide résume le régime. Nous avons tout fait pour assurer l'exactitude de l'information, mais, comme c'est un résumé, il est peu pratique d'y inclure toutes les conditions qui régissent le régime. Les détails à ce sujet se trouvent dans un document officiel, le barème des prestations (*Schedule of Benefits*) rédigé et administré par la Croix Bleue Medavie. (le 19 septembre 2022), effective le 1 janvier, 2023